

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2023-08

En exercice 18

Présents 14

Votants 16

Séance du 2 mars 2023

Date de la Convocation

21/02/2023

Date de l'affichage

21/02/2023

L'an deux mil vingt-trois,

et le deux mars,

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération :

Avenant marché de travaux Vercia

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD,
Jacques BONNIER, Marion ATRON, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD,
Thomas GAND, François-Damien GROS, Anthony LAINE, Claudine
MARCHAND, Valérie PAROLA, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Sébastien BLANCHON (pouvoir à P. ECOCHARD), Nelly GUICHARD,
Christopher HAUBRUGE, Isabelle PACOU (pouvoir à B. MONNET)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Monsieur l'Adjoint expose de la nécessité de modifications de travaux de maçonnerie avec :

- des travaux supplémentaires concernant le dévoiement de canalisation eaux usées, la démolition de lattis entre les poutres de la grande salle, la mise en place d'un IPN, une rampe PMR avec chasse-roue et bande podotactile, la fourniture et mise en place de caniveau devant la porte créée (façade Sud/Est) ;
- des travaux en moins concernant la mise à niveau de la plateforme et remblaiement sous dallage y compris terrassements complémentaires et évacuations des déblais, le dallage extérieur, des fouilles en tranchées pour réseaux chaufferie, 2 regards de visites...

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint ;

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n° 2022-21 du 23 mai 2022,

Vu la délibération n° 2020-18 du conseil municipal du 23 mai 2020 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu les délibérations n° 2022-39, n°2022-45 et n°2023-05 du conseil municipal relatives aux avenants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE de conclure l'avenant de diminution ci-après détaillé avec l'entreprise attributaire dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de rénovation BBC mairie annexe Vercia et Salle des Fêtes.

Lot n° 2 – Gros Œuvre / démolitions

Attributaire : SAS PALANGHI

Marché initial du 2 juin 2022

Montant initial : 46 068.76€ HT

Avenant n° 1 : -484.95€ HT

Nouveau montant du marché : 45 583.81€ HT

AUTORISE La Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 02/03/2023
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

